

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Pôle Enseignement

Tél. 25.60.72 – 25.61.47

Mél. employeurs.drhfpnc@gouv.nc

CS14-3133-458 /SGSF

Nouméa, le

28 FEV. 2014

CIRCULAIRE

Retour UR/DP le 4 avril 2014 délai de rigueur -

Objet : Promotion à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie.

P. J. : 1 fiche de candidature et 2 modèles d'attestation

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture de la liste d'aptitude d'accès à la hors classe de leur corps au titre de l'année 2014.

Peuvent être promus les professeurs des écoles qui ont atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31 décembre 2013.

Les agents seront classés selon un barème qui prend en compte des critères relatifs à la carrière, à l'exercice de certaines fonctions, à l'implication dans la profession ainsi qu'à l'exercice de fonctions dans des écoles reconnues difficiles. C'est pourquoi, les intéressés doivent remplir la fiche de promotion prévue à cet effet (accompagnée des pièces justificatives demandées) ainsi que les attestations relatives à l'agrément d'anglais et d'exercice.

Aucune pièce justificative ne sera réclamée par mes services et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné ne pourra être pris en compte.

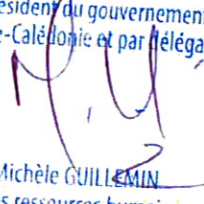
Les dossiers doivent parvenir à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie au plus tard le 11 avril 2014, 16 heures, dernier délai. Passé cette date, plus aucun dossier ne sera pris en considération.

La commission administrative paritaire concernée prévoit de se réunir le 28 mai 2014 pour examiner les dossiers recevables.

Enfin, il convient de rappeler que toutes les pièces justificatives doivent être fournies obligatoirement et que toute attestation doit être effectuée par l'employeur.

La présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc, rubrique Informations).

En outre, je vous saurais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage de cette circulaire en vue de porter son contenu à l'attention des potentiels candidats.

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Michèle GUILLEMIN
Directrice des ressources humaines et de la
fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Destinataires :

- Monsieur le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté
- Monsieur le président de l'assemblée de la province Nord
- Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud
- Madame la directrice de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Président de l'université de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le vice-recteur, directeur général des enseignements de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

- Retour VR / DP le 4 avril 2014 délai de rigueur -

PE HC
Année 2014

**FICHE DE PROMOTION A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES
 DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Les professeurs des écoles de la classe normale qui ont atteint au moins le 7^{me} échelon au 31 décembre 2013 peuvent être promus à la hors classe de leur corps

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom : _____ Prénom : _____

Employeur : ☐ Province Iles ☐ Province Nord ☐ Province Sud ☐ Vice-rectorat ☐ Nouvelle-Calédonie
☐ Autres (à préciser) _____



Vous devez transmettre votre dossier de candidature, dernier délai le 11 avril 2014, de la façon suivante :

- la page 1 du présent dossier à votre employeur
- les pages 2 et 3 du présent dossier ainsi que les éventuelles pièces justificatives au secrétariat de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (**3^e étage de l'immeuble Jacques Iékawé – 18, rue Paul Doumer – Nouméa**).

(lieu) _____, le
 (signature du candidat)

CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR AVANT TRANSMISSION A LA DRHFPNC

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Observations éventuelles :

(lieu) _____, le
 (signature et cachet de l'employeur)

RAPPEL : Page à transmettre à votre employeur (dernier délai le 11 avril 2014 à la DRHFPNC)

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

PE HC

Année 2014

**FICHE DE PROMOTION A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES
DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	BAREME
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Employeur : ☐ Province Iles ☐ Province Nord ☐ Province Sud ☐ Vice-rectorat ☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Autres (à préciser) _____	
I - ANCIENNETE DE SERVICE dans le cadre de l'enseignement au 31/12/2013 - Date de nomination dans le corps des instituteurs brevetés : - Date de nomination dans le corps des instituteurs : - Date de nomination dans le corps des professeurs des écoles : joindre obligatoirement un relevé de position administrative si vous avez appartenu à la fonction publique de l'Etat)	- En tant qu'instituteur breveté : 0.5 point par année - En tant qu'instituteur : 1 point par année - En tant que professeur des écoles (avant 2001) : 1 point par année - En tant que professeur des écoles (à partir de 2001) : 1.5 points par année
II. MODE D'ACCES AU CORPS DE PROFESSEUR DES ECOLES : ☐ concours externe ☐ concours interne ☐ liste d'aptitude	7 points pour l'accès au corps par concours 1 point pour l'accès au corps par liste d'aptitude
III - NOTE D'INSPECTION (inspection antérieure au 01/01/2014) Note : _____/20 Date : _____ (joindre obligatoirement le rapport d'inspection)	Note x 2 (Maximum 40 points)
IV – DIPLOMES PROFESSIONNELS ☐ CAFIPEMF ☐ CAPSAIS ou CAPA-SH ☐ DEPS ☐ CAPEJS ☐ DDES (joindre obligatoirement les pièces justificatives)	2 points/diplôme 1 point par spécialisation (même diplôme mais spécialisation différente)
V. IMPLICATION DANS LA FONCTION DE DIRECTION V.1 Avez-vous assuré les fonctions dévolues aux diplômés professionnels listés au point IV ? ☐ Oui Lesquelles ? _____ Indiquez les périodes (joindre obligatoirement les pièces justificatives) _____ _____ _____ ☐ Non	2 points si vous avez exercé au moins 3 ans 0,5 point par année supplémentaire. Les années prises en compte peuvent être non consécutives
V.2 Avez-vous assuré les fonctions de directeur d'école (déchargé ou non) ? ☐ oui Indiquez les périodes (joindre obligatoirement les pièces justificatives) _____ _____ _____ ☐ Non	2 points si vous avez exercé au moins 3 ans 0,5 point par année supplémentaire Les années prises en compte peuvent être non consécutives
	Le total des points octroyés pour l'implication dans les fonctions de direction est limité à 5 points maximum

FICHE DE PROMOTION A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Réinscrivez vos nom et prénom : _____

VI. IMPLICATION DANS LA PROFESSION : ☐ a) Enseignant avec l'agrément d'anglais et dispensant cet enseignement (attestation ci-jointe à faire signer par le directeur) ☐ b) Enseignant ayant assuré ou assurant des fonctions en Province des Iles, Province Nord, Yaté, l'Ile Ouen ou Thio ☐ c) Enseignant ayant assuré les fonctions de maître d'accueil temporaire ☐ d) Enseignant ayant assuré des fonctions de maître spécialisé (sans être titulaire du diplôme s'y afférant) ☐ e) Enseignant ayant au service de l'école et dans les 5 dernières années (joindre obligatoirement un justificatif par action) : - participé à un projet éducatif ou fédérateur validé par la DENC - contribué à une action sportive avec des élèves au sein de l'USEP ou pour une action handisport validée par la DENC ou les directions de l'enseignement des provinces. - assuré une fonction au sein d'un bureau dans une association (USEP, OCCE, Livre mon ami)	a) 1 point si vous avez exercé au moins 3 ans* b) 1 point si vous avez exercé au moins 5 ans* c) 2 points si vous avez exercé au moins 3 ans* d) 2 points si vous avez exercé au moins 3 ans* e) 1 point par action (Cumul des points attribués aux a, b, c, d et e : maximum 5 points) * Les années prises en compte peuvent être non consécutives
VIII. Enseignant ayant exercé des fonctions dans l'une ou plusieurs des écoles ci-joint listées (attestation jointe à faire signer par le directeur)	5 points si vous avez exercé au moins 3 ans et 0.5 point par année supplémentaire
Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné ne sera pas pris en compte. Date : _____ (Signature du candidat)	
RECEPISSE D'INSCRIPTION (à pré-remplir par le candidat souhaitant recevoir un récépissé) POUR LA PROMOTION DES PROFESSEURS DES ECOLES A LA HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2014 Nom _____ Prénom _____ Né(e) le _____ Affectation (établissement scolaire) : _____	

RAPPEL : Pages 2 et 3 à transmettre avant le 11 avril 2014 au secrétariat de la DRHFPNC avec les pièces justificatives
3^e étage de l'immeuble J. Iékawé - 18, rue P. Doumer/BP M2 Nouméa cedex – 98849 Nouméa

**ATTESTATION
RELATIVE A L'AGREMENT D'ANGLAIS**

Je soussigné, M....., directeur/directrice de l'école.....

.....

certifie que M

est titulaire de l'agrément d'anglais et dispense cet enseignement aux élèves ou a dispensé durant au moins 3 ans (indiquer la période concernée).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

(Signature et cachet du signataire)

ATTESTATION D'EXERCICE

Je soussigné, M....., directeur/directrice de l'école

.....

certifie que M a exercé au

moins 3 ans et durant les années scolaires 2007 à 2013 dans l'une des écoles suivantes :

	Nom de l'école	Années d'exercice
Province des Iles Loyauté	Ecole élémentaire de TIGA ☐	
Province Nord	Ecole d'Ouayaguette ☐	
	Ecole de Cavet-Juu (Tiabet) ☐	
	Ecole de Poro (Houailou) ☐	
	Ecoles de Canala ☐	
	Ecoles de Kouaoua ☐	
Province Sud	Ecole de l'Ile Ouen ☐	
	Ecoles de Thio ☐	